

## Compte rendu séance du 8 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 26 juin 2015

Présents : MM DAURIAN B, BARBE CH, MISTLER JM, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V, MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, BEZIADE S, DARCOS ML

Absents : M DUBERGEY L, M PORTES JM, M LESBEGUERIE T,

Procuration : PORTES à M DUPIOL JC, M LESBEGUERIE à M DAURIAN.

Secrétaire de séance : DARCOS Marie-Laure.

---

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### I FDAEC

M le maire présente au conseil municipal les modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) communiquées par le président du Conseil Départemental lors de la dernière réunion d'informations.

L'aide attribuée reste semblable à celle de 2014, soit 6 572 €.

M le maire propose d'affecter cette somme au programme AIRE DE JEUX pour l'acquisition de la structure de jeux destinée aux jeunes enfants. Le coût de cette structure s'élève à 16 645.21 € soit 19 274.25€ TTC. Le plan de financement avait été abordé lors de la séance du 1 avril 2015.

**Où le rapport de M le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **de demander** au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer l'aide de 6 572 € qui sera affectée à l'acquisition de la structure prévue dans le programme 62 AIRE DE JEUX.
- **d'assurer** le financement complémentaire de ce programme par autofinancement.

### II AIRE DE JEUX

M le maire rappelle le plan de financement abordé lors de la séance du 1 avril 2015. Il est rajouté à ce projet l'acquisition de 2 bancs publics qui seront installés aux abords de la structure.

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
STRUCTURE JEUX	16 645.21	19 974.25	DETR 2016 30%	6 507.96
TERRASSEMENT	2 300.00	2 760.00	FDAEC 2015	6 572.00
CLOTURE	1 988.00	1 988.00		
BANCS	1 200.00	1 440.00	Autofinancement de la commune	13 082.29
TOTAL	22 133 .21	26 162.25		26162.25

Le Conseil Départemental questionné pour une aide financière, n'interviendra pas sur des projets de jeux destinés aux enfants.

M le maire propose de solliciter M Xavier PINTAT, sénateur de la Gironde, au titre de la réserve parlementaire.

**Où le rapport de M le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'accepter** le plan de financement proposé par M le maire et de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de M Xavier PINTAT, sénateur de la Gironde.
- **charge** M le maire de constituer le dossier pour la demande de financement.
- **d'assurer** le financement complémentaire de ce programme par autofinancement.

### III AGENCE POSTALE

Suite à une réunion du 18 juin réunissant les gérantes des agences postales du secteur de Bazas, il a été constaté des anomalies informatiques lors de la transmission des opérations journalières. Aucune opération ne doit intervenir lorsque la gérante réalise la fin de journée informatiquement, or à ce jour l'agence reste ouverte au public jusqu'à 17 h le soir et le mercredi midi jusqu'à 12 h30. Il faut donc, fermer l'Agence au public le soir à 16 h45 et le mercredi midi à 12h15.

Le quart d'heure restant permet de transférer informatiquement le travail journalier de l'agence. L'Agent conserve ses horaires de travail.

#### **Où le rapport de M le maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- **d'accepter** la modification d'ouverture de l'agence au public pour permettre le transfert journalier informatique de la journée,

**Lundi, mardi jeudi et vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 45**

**Mercredi de 9 h à 12 h15**

- **charge** M le maire d'informer les services de la poste par courrier et de demander à changer les horaires inscrits sur la plaque extérieure.

### IV COMMUNAUTE DE COMMUNE : COMMISSIONS INTER COMMUNALES

Lors du renouvellement des assemblées en 2014, le conseil municipal avait désigné M PORTES JM et M DUPIOL JC, maire, pour participer à la commission enfance jeunesse. Les élus engagés dans ces commissions n'arrivent pas à assister de façon régulière à ces commissions. M le président de la Communauté de Communes du Bazadais a proposé de revoir la constitution de ces commissions en tenant compte de 2 critères : La compétence par rapport au domaine de la commission et la disponibilité.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents a désigné selon ces critères :

- Commission TOURISME : BARBE Christian
- Commission PATRIMOINE : M BARBE Christian
- Commission ENFANCE JEUNESSE : Mme SERES Anny, M DUPIOL JC.

Monsieur PORTES JM, se retire de la commission ENFANCE JEUNESSE.

### V PONT DU PELISSEY

M le maire explique qu'il y a des travaux à faire sur le pont. Cet ouvrage est sous la responsabilité du Syndicat du Ciron. Il ne faut pas toucher au lit du ruisseau (protégé par la Vallée du Ciron). Des travaux sont envisagés pour un coût de 4000 €. Une réserve parlementaire auprès de Gérard CESAR peut être sollicitée. Il n'y a pas de prévisions pour ce programme cette année. Les travaux seront inscrits dans le budget 2016.

M BARBE demande pourquoi la DFCI n'intervient pas ?

Dans tous les cas il sera nécessaire de faire les travaux.

### VI QUESTIONS DIVERSES

#### 1° REGIE TAP

Suite au transfert de la compétence sociale à la Communauté de Communes du Bazadais au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'ALSH, et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le périscolaire, cette régie n'a plus d'encaissement.

Toutefois, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) instaurés par la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2014, deviennent payant à compter de la rentrée 2015.

M le maire demande de modifier cette régie et la destiner à l'encaissement des TAP.

Pour mémoire, en séance du 8 avril le conseil municipal a décidé de rendre payant les TAP : 36 € par enfant et par an (paiement à l'inscription).

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de modifier la régie existante et de la destiner uniquement à l'encaissement des TAP,
- modifie l'intitulé de la régie : Régie TAP
- Charge M le maire d'en informer M le percepteur.

Mme SERES fait le point sur les inscriptions aux TAP. A ce jour il y a peu de retour. Elle souhaite maintenir la date butoir du 10 juillet. Toutefois, un article sera diffusé dans la presse pour prolonger la date d'inscription au 17 juillet.

## 2° Nom de lieu –dit : « Barriere »

Monsieur le maire fait part du problème rencontré par un administré et les services de la poste concernant les numéros des lieux dits.

Définitivement les numéros suivants seront adoptés :

- 1 Syndic HAZERA
- 2 Syndic LAPORTE
- 3 Syndic Moretto

Mme HAZERA, qui n'avait pas le bon N° sera informée par courrier et devra faire le nécessaire auprès des administrations pour rectifier l'adresse.

## 3° SALLE DES FETES

Nous avons constaté la présence de termites dans un cadre de porte de la cuisine de la salle des fêtes. M le maire a demandé à la Sté SAPA de faire un bilan. La SAPA a mis en place un suivi du traitement sur une période de 5 ans avec pose de pièges et appâts.

Coût de la procédure 5000 € TTC avec pour la 1<sup>er</sup> année 4128.04 € et 458€/an pendant 4 ans.

## 4° COMMISSION DES CHEMINS

M BARBE prend la parole : il évoque les panneaux du Conseil Départemental interdisant la circulation de véhicules motorisés à roues durant les périodes de chasse.

La commission des chemins est en désaccord avec ce principe. M BARBE pense que si les véhicules ne passent pas, les chemins vont progressivement se refermer.

M MISTLER demande si le Conseil Départemental a donné une raison à cette action ?

Il s'agit de préserver les chemins.

Malgré le désaccord de M le maire, les membres du conseil suivent la décision de la commission : sortir les panneaux posés par le Conseil Départemental.

## 5° CONTRAT D'AVENIR

M le maire informe du recrutement de M ROQUE VIDAL Alexis, en contrat d'avenir dans le service des espaces verts.

Les espaces verts sont de plus en plus conséquents. De plus Mme PETRAULT Gladys sera affectée durant les périodes d'hiver (vacances scolaires) pour quelques heures à l'entretien des bâtiments scolaires.

Le contrat est signé pour une durée hebdomadaire de 24 h/35 avec une prise en charge de l'état à 75 %.

Il reste encore 1 an sur le 1<sup>er</sup> contrat avec M BRANEYRE.

## 5° ELAGAGE

Une campagne d'élagage est en cours du mois de juillet à novembre sur la commune par la Sté COTERAN.

M MISTLER signale que les abords du transformateur sont toujours sales. Le correspondant EDF sera questionné.

## 6 ° NON VALEUR

Le Trésor Public demande l'annulation dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel l'effacement des dettes concernant les repas de cantine pour la période (2010, 2011, 2013 et 2014) pour une somme de 94.50 €.

Oui le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'effacement de la dette d'une valeur de 94.50 €
- charge M le maire de faire le nécessaire auprès de la Trésorerie de Bazas.

## 7° LYCEE ST CLEMENT

M GAY demande si le lycée peut utiliser le terrain de football 2 fois par semaine.

Le stade est déjà utilisé par l'école, les TAP, le club et l'école de Football.

M le maire va questionner les présidents du club.

## 8° TRAVAUX CERCLE

M le maire énumère l'avancement des travaux :

- escalier à réaliser, toilettes handicapés à terminer, mur à finir, tranchée à reboucher.

Un devis pour l'escalier est attendu.

Actuellement 22 339 € de travaux ont été réalisés. L'électricité est prise en charge par les gérants.

L'ordre du jour étant achevé, la parole est donnée aux conseillers

Mme LAFARGUE : questionne sur la pose des relais téléphoniques : de gros problèmes avec les réseaux de portables. Des zones blanches sont toujours présentes.

M le maire a assisté à une réunion avec Orange : il y a peu d'espoir d'amélioration.

Mme LALANE : parle de problème vestimentaire sur un agent technique. M le maire recevra l'agent.

Mme DARCOS : parle de la limitation de vitesse à Encal. La signalisation installée n'est pas très lisible !

M le maire précise qu'il y a eu une mauvaise application de la signalétique par le Conseil Départemental. De nouveaux panneaux plus explicites seront installés. M DAURIAN rappelle la possibilité d'implanter un radar pédagogique.

Mme BEZIADE est déçue par le peu d'inscriptions aux TAP à ce jour ;

M PLANTON parle du devenir de la cabine téléphonique extérieure.

M PLATON : indique que les panneaux noirs entreposés à la salle des fêtes, ont été donnés par M Lacampagne Jean.

Il demande l'avancée du projet bibliothèque.

Pour l'instant, pas de lieux plus grands. Il faut pouvoir ouvrir 4 h minimum par semaine. Une nouvelle rencontre avec la BDP est attendue.

Mme SERES : demande quand sera réalisé l'entourage des arbres. Les travaux ont été faits.

M MISLTER : parle des illuminations de Noël. M PORTE doit s'en occuper. Il doit contrôler l'état du matériel avec l'entreprise Blachère.

M BARBE : informe que la ville de LANGON se met à la gestion différenciée.

FIN DE SEANCE 22 H 30

I